



## ARRÊTÉ DU MAIRE N°084-2023

Portant réglementation temporaire de circulation, Rue du Moulin à Vent, en agglomération

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Voirie Routière.

Vu le Code Pénal,

*Vu* la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales.

*Vu* la demande en date du 03 mai 2023 de Madame DUBOIS Elise, représentant l'entreprise RIVOLLIER TP domiciliée ZA les Plaines – 69850 SAINT MARTIN EN HAUT, pour des travaux de terrassement et VRD, *Vu* l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y à lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

## ARRETE

<u>ARTICLE 1</u>: L'entreprise RIVOLLIER TP est autorisée à mettre en place la signalisation réglementaire pour la réalisation des travaux précités.

pour la realisation des travaux presites.

Le stationnement sera interdit à hauteur du chantier. La vitesse sera limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable du jeudi 11 mai 2023 au vendredi 18 aout 2023 de 07h à 17h.

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

ARTICLE 3 : L'entreprise RIVOLLIER TP est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire

aux abords du chantier.

ARTICLE 4: Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice

Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise RIVOLLIER TP, sont chargés chacun en

ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,

- à Madame la Directrice Générale des Services,

- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale

à Monsieur le Responsable des Services Techniques,

- à l'entreprise RIVOLLIER TP.

Tél: 04 78 05 26 33

E-mail: contact@soucieu-en-jarrest.fr

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 11 mai 2023

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Publié le : 12/05/23

